

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «Patrimoine, travaux, voirie et environnement»

Séance du 13 décembre 2010
Séance du 25 novembre 2010

30 S.A.O. - convention de suivi des études et de réalisation des travaux relatifs au club local de tennis et aux deux courts de tennis couverts - approbation et signature

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
M. BEAUBRUN
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : Mme CAPON
Pouvoir à : M. RIFI SAIDI
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. MACHU
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO
Mme M'BAYE-DIAO
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil envisage de construire et/ou réaménager les locaux du club local de tennis de Creil ainsi que deux courts de tennis couverts situés sur le quartier Rouher, rue de Verdun, afin de pouvoir y accueillir auprès du club local, le comité départemental de tennis de l'Oise.

La ville de Creil envisage de confier à la société d'aménagement de l'Oise le suivi des études ainsi que la réalisation.

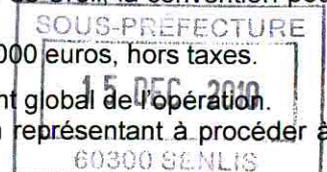
Par courrier en date 12 juillet 2010, la société d'aménagement de l'Oise a adressé, à la ville de Creil, la convention pour le suivi des études et la réalisation des aménagements et des constructions.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux de création et d'aménagement est de 1 500 000 euros, hors taxes.

La rémunération de la société d'aménagement de l'Oise est fixée à 8% hors taxes du montant global de l'opération.

Il vous est demandé d'approuver ladite convention et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à procéder à sa signature.

Vous êtes appelés à voter



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 25 novembre 2010,

Considérant la nécessité de réaménager et construire les locaux du club local de tennis de Creil ainsi que deux courts de tennis couverts

Considérant la nécessité de confier l'étude et la réalisation de ces travaux à la société d'aménagement de l'Oise,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver la convention entre la ville de Creil et la société d'aménagement de l'Oise relative au tennis de Creil.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

15 DEC. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 15/12/10

et publication ou notification le... 16/12/10

CREIL, le... 16/12/10.....

LE MAIRE



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE